

ORDRE DU JOUR

Comité Syndical du 03/03/2026

03/03/2026	C03_2026_03	Approbation du procès-verbal, séance 26/01/2026
	C04_2026_03	Reprise anticipée des résultats Attestation comptable
	C05_2026_03	Approbation du Budget Primitif 2026
	C06_2026_03	M57 Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2026
	C07_2026_03	Convention de la Ligne de Trésorerie Interactive
	C08_2026_03	Acquisition d'une débroussailleuse
	C09_2026_03	Cession de deux véhicules et acquisition d'un véhicule neuf avec reprise
	C10_2026_03	Autorisation de souscription d'un emprunt pour l'acquisition d'un véhicule de service
	C11_2026_03	Renouvellement des indemnisations piégeurs de ragondins 16 & 24
	C12_2026_03	Demande de subventions pour le programme d'études et de travaux
	C13_2026_03	Demande de subventions pour les missions des techniciens rivière et les actions de communication
	C14_2026_03	Attribution de la prestation d'études pour la demande relative à la nouvelle DIG simplifiée « WARSMANN » Demande de subvention
	C15_2026_03	Travaux de création d'une rivière de contournement du plan d'eau des forges de Mondevit COMMUNE DE monsec
	C16_2026_03	Travaux de renaturation de la Nizonne AU DROIT DU MOULIN DU Noble 6 COMMUNES DE LA Rochebeaucourt et Combiers

DECISION N°C 03_2026_03**Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne****Siège : 9 Ter rue Couleau– 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 49

Quorum : 43

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 19 février, se sont assemblés sous la présidence de Jean-Didier ANDRIEUX, Président, à la salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS Gilles BITTARD, Janik LAVILLE, Jean-Didier ANDRIEUX, Ginette BITTARD, Philippe PEILLET, Catherine COLLARD, James PALLARDY, Hervé TOUSSAINT, Fabrice JAUBERT, Patrick MICHELET, Jérôme ROUBINET (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis BROUILLAUD (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Frédéric BEAUVIER (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis CORTES (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Daniel PASSIE (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Bruno LIMERAT, Fabien GUILLON, Pierre HAPIETTE, Régine GAUTHIER, Jean-Luc PUJOLS, , Dominique CAILLOU, Laurent CASANAVE, Christophe ROSSARD, Jean AUBLE, Fabien PONCEAU, Thierry LAURIERE, Jocelyn PERRUCHAUD, Michèl VERLANDE, Lionel NADAL, Agnès EVRARD (suppléante Cté Cnes Périgord Ribéracois), Patrick LACHAUD, Jean-Claude LEYMERIE, Emmanuel MOULINIER, Patrick BENOIT, Patrice GENDRON, Alain JOSEPH (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), René BIROT (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), Jean AUZEMERY, Jean-Michel CHABAUD, Aude DE COURCEL, Nicolas DUSSUTOIR, Bernard MOIRAND, Christian ALLARY (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Michel CHAPEAU (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Jean-François GEREAUD, Delphine BONNIEU, Robert DENOST, Jean-Philippe RICHARD, Patrick LAGORGETTE (suppléant Cté Cnes Pays de ST Aulaye) .

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Jean MOULINIER, Martine PISTARINO, Samuel BOUSSEAU, Guillaume ROUGIER, Thomas BERNARD, Patrice BASTIANELLI, James MONTILLAUD, Florent LASSIMOUILLAS, Max MAREUIL, Jean Luc PARISOT, Pierre GREGOIRE, Pierre GUIGNE, Paul DELISLE, Marie-Anne VANSOESTERSTEDE, Éric BOCQUIER, Stéphane LAVILLE, Stéphane LANDIECH, Jean Paul MORILLERE, Cyril LUCAS, Christian KIEFFER, Sébastien SELIN, Lysiane BOUGON CELERIER, Patrick EPAUD, Pierre GUEDON, Philippe LAPLAGNE, Michel ANDREU, Quentin GUIGNARD, Olivier COUTON, Jean-Claude CZERWINSKI, William JUILLIEN, Marcel LAFOREST, Didier CHEYRADE, Laurent CLAVIER, Agnès DANIEL, Bruno DAUPHIN, Dominique FRANCOIS, Jean-François LAGARDE, François-Xavier LIARD, Jean-Jacques LAGARDE, Monique RATINAUD, Fabrice VALEGEAS, Nicholas WOOD, André GREGOIRE, Arnaud DE MASGONTIER, Pierre DE CUMOND, Joël TRUFLEY, Éric TARONDEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur Robert DENOST.

DECISION N°C 03_2026_03**Objet : approbation du procès-verbal, séance du 26/01/2026**

Le procès-verbal relatif à la séance du 26 janvier 2026 a fait l'objet d'un envoi auprès de chaque délégué représentant les collectivités adhérentes.

Après avoir procédé à la lecture des grandes lignes de ce procès-verbal, les membres du Comité Syndical sont invités à présenter d'éventuelles observations.

Considérant l'absence de remarque sur le procès-verbal présenté, le Président propose son adoption.

Sans observation ni modification, le Comité, à l'unanimité

APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026, tel que ci-annexé.

Ont signé au registre les membres présents

Pour expédition conforme

Le Président,



Jean Didier ANDRIEUX

DECISION N°C04_2026_03**Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne****Siège : 9 Ter rue Couleau– 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 49

Quorum : 43

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 19 février, se sont rassemblés sous la présidence de Jean-Didier ANDRIEUX, Président, à la salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS Gilles BITTARD, Janik LAVILLE, Jean-Didier ANDRIEUX, Ginette BITTARD, Philippe PEILLET, Catherine COLLARD, James PALLARDY, Hervé TOUSSAINT, Fabrice JAUBERT, Patrick MICHELET, Jérôme ROUBINET (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis BROUILLAUD (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Frédéric BEAUVIER (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis CORTES (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Daniel PASSIE (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Bruno LIMERAT, Fabien GUILLON, Pierre HAPIETTE, Régine GAUTHIER, Jean-Luc PUJOLS, , Dominique CAILLOU, Laurent CASANAVE, Christophe ROSSARD, Jean AUBLE, Fabien PONCEAU, Thierry LAURIERE, Jocelyn PERRUCHAUD, Michèl VERLANDE, Lionel NADAL, Agnès EVRARD (suppléante Cté Cnes Périgord Ribéracois), Patrick LACHAUD, Jean-Claude LEYMERIE, Emmanuel MOULINIER, Patrick BENOIT, Patrice GENDRON, Alain JOSEPH (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), René BIROT (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), Jean AUZEMERY, Jean-Michel CHABAUD, Aude DE COURCEL, Nicolas DUSSUTOIR, Bernard MOIRAND, Christian ALLARY (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Michel CHAPEAU (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Jean-François GEREAUD, Delphine BONNIEU, Robert DENOST, Jean-Philippe RICHARD, Patrick LAGORGETTE (suppléant Cté Cnes Pays de ST Aulaye) .

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Jean MOULINIER, Martine PISTARINO, Samuel BOUSSEAU, Guillaume ROUGIER, Thomas BERNARD, Patrice BASTIANELLI, James MONTILLAUD, Florent LASSIMOUILLAS, Max MAREUIL, Jean Luc PARISOT, Pierre GREGOIRE, Pierre GUIGNE, Paul DELISLE, Marie-Anne VANSOESTERSTEDE, Éric BOCQUIER, Stéphane LAVILLE, Stéphane LANDIECH, Jean Paul MORILLERE, Cyril LUCAS, Christian KIEFFER, Sébastien SELIN, Lysiane BOUGON CELERIER, Patrick EPAUD, Pierre GUEDON, Philippe LAPLAGNE, Michel ANDREU, Quentin GUIGNARD, Olivier COUTON, Jean-Claude CZERWINSKI, William JUILLIEN, Marcel LAFOREST, Didier CHEYRADE, Laurent CLAVIER, Agnès DANIEL, Bruno DAUPHIN, Dominique FRANCOIS, Jean-François LAGARDE, François-Xavier LIARD, Jean-Jacques LAGARDE, Monique RATINAUD, Fabrice VALEGEAS, Nicholas WOOD, André GREGOIRE, Arnaud DE MASGONTIER, Pierre DE CUMOND, Joël TRUFLEY, Éric TARONDEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur Robert DENOST.

DECISION N°C04_2026_03**OBJET : Budget Primitif 2026 : reprise anticipée des résultats**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la fiche de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice précédent avant l'approbation du Compte Financier Unique ;

M. le Président rappelle que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du Compte Financier Unique, le Comité Syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du Compte Financier Unique, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Si le Compte Financier Unique venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

➤ **Les résultats 2025 du Budget s'établissent comme suit :**

➤ Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2025	760 227.81	772 710.85	12 483.04 €
Résultat antérieur reporté			250 749.36
Résultat à affecter			263 232.40

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2025	24 805.89	59 446.26	34 640.27 €
Résultat antérieur reporté			108 725.96 €
Résultat à affecter			143 366.23 €

- **Il est donc proposé au conseil de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2025 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026 de la manière suivante :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 263 232.40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 143 366.23 €

Ces affectations sont justifiées par :

-une fiche de calcul de résultats prévisionnels établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable,

Cette pièce est jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,
DECIDE la reprise anticipée des résultats telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour expédition conforme

Le Président,



Jean Didier ANDRIEUX

DECISION C05_2026_03**Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne****Siège : 9 Ter rue Couleau– 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 49

Quorum : 43

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 19 février, se sont assemblés sous la présidence de Jean-Didier ANDRIEUX, Président, à la salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS Gilles BITTARD, Janik LAVILLE, Jean-Didier ANDRIEUX, Ginette BITTARD, Philippe PEILLET, Catherine COLLARD, James PALLARDY, Hervé TOUSSAINT, Fabrice JAUBERT, Patrick MICHELET, Jérôme ROUBINET (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis BROUILLAUD (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Frédéric BEAUVIER (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis CORTES (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Daniel PASSIE (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Bruno LIMERAT, Fabien GUILLON, Pierre HAPIETTE, Régine GAUTHIER, Jean-Luc PUJOLS, , Dominique CAILLOU, Laurent CASANAVE, Christophe ROSSARD, Jean AUBLE, Fabien PONCEAU, Thierry LAURIERE, Jocelyn PERRUCHAUD, Michèl VERLANDE, Lionel NADAL, Agnès EVRARD (suppléante Cté Cnes Périgord Ribéracois), Patrick LACHAUD, Jean-Claude LEYMERIE, Emmanuel MOULINIER, Patrick BENOIT, Patrice GENDRON, Alain JOSEPH (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), René BIROT (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), Jean AUZEMERY, Jean-Michel CHABAUD, Aude DE COURCEL, Nicolas DUSSUTOUR, Bernard MOIRAND, Christian ALLARY (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Michel CHAPEAU (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Jean-François GEREAUD, Delphine BONNIEU, Robert DENOST, Jean-Philippe RICHARD, Patrick LAGORGETTE (suppléant Cté Cnes Pays de ST Aulaye) .

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Jean MOULINIER, Martine PISTARINO, Samuel BOUSSEAU, Guillaume ROUGIER, Thomas BERNARD, Patrice BASTIANELLI, James MONTILLAUD, Florent LASSIMOUILLAS, Max MAREUIL, Jean Luc PARISOT, Pierre GREGOIRE, Pierre GUIGNE, Paul DELISLE, Marie-Anne VANSOESTERSTEDE, Éric BOCQUIER, Stéphane LAVILLE, Stéphane LANDIECH, Jean Paul MORILLERE, Cyril LUCAS, Christian KIEFFER, Sébastien SELIN, Lysiane BOUGON CELERIER, Patrick EPAUD, Pierre GUEDON, Philippe LAPLAGNE, Michel ANDREU, Quentin GUIGNARD, Olivier COUTON, Jean-Claude CZERWINSKI, William JUILLIEN, Marcel LAFOREST, Didier CHEYRADE, Laurent CLAVIER, Agnès DANIEL, Bruno DAUPHIN, Dominique FRANCOIS, Jean-François LAGARDE, François-Xavier LIARD, Jean-Jacques LAGARDE, Monique RATINAUD, Fabrice VALEGEAS, Nicholas WOOD, André GREGOIRE, Arnaud DE MASGONTIER, Pierre DE CUMOND, Joël TRUFLEY, Éric TARONDEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur Robert DENOST.

DECISION C05_2026_03**Objet : Approbation du Budget Primitif 2026**

Le Budget Primitif 2026 a été établi conformément aux orientations budgétaires présentées lors du comité du 26 janvier 2026. L'équilibre par section s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	973 519.44	710 287.04
Restes à réaliser	0	0
Résultat de fonctionnement reporté	0	263 232.40
Total section de fonctionnement	973 519.44	973 519.44

Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés y compris le compte 1068	202 295.19	58 928.96
Restes à réaliser	0	0
Solde d'exécution reporté	0	143 366.23
Total section d'investissement	202 295.19	202 295.19

Total section du budget	1 175 814.63	1 175 814.63
--------------------------------	---------------------	---------------------

Après présentation par le Président du projet de budget, le Comité Syndical ayant délibéré, avec 49 voix exprimées, 48 pour et 1 contre

APPROUVE le budget primitif 2026 tel que présenté

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs au Budget Primitif 2026.

Ont signé au registre les membres présents

Pour expédition conforme

Le Président



Jean Didier ANDRIEUX

DECISION N°C 06_2026_03**Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne****Siège : 9 Ter rue Couleau– 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 49

Quorum : 43

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 19 février, se sont rassemblés sous la présidence de Jean-Didier ANDRIEUX, Président, à la salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS Gilles BITTARD, Janik LAVILLE, Jean-Didier ANDRIEUX, Ginette BITTARD, Philippe PEILLET, Catherine COLLARD, James PALLARDY, Hervé TOUSSAINT, Fabrice JAUBERT, Patrick MICHELET, Jérôme ROUBINET (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis BROUILLAUD (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Frédéric BEAUVIER (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis CORTES (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Daniel PASSIE (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Bruno LIMERAT, Fabien GUILLON, Pierre HAPIETTE, Régine GAUTHIER, Jean-Luc PUJOLS, , Dominique CAILLOU, Laurent CASANAVE, Christophe ROSSARD, Jean AUBLE, Fabien PONCEAU, Thierry LAURIERE, Jocelyn PERRUCHAUD, Michèl VERLANDE, Lionel NADAL, Agnès EVRARD (suppléante Cté Cnes Périgord Ribéracois), Patrick LACHAUD, Jean-Claude LEYMERIE, Emmanuel MOULINIER, Patrick BENOIT, Patrice GENDRON, Alain JOSEPH (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), René BIROT (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), Jean AUZEMERY, Jean-Michel CHABAUD, Aude DE COURCEL, Nicolas DUSSUTOUR, Bernard MOIRAND, Christian ALLARY (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Michel CHAPEAU (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Jean-François GEREAUD, Delphine BONNIEU, Robert DENOST, Jean-Philippe RICHARD, Patrick LAGORGETTE (suppléant Cté Cnes Pays de ST Aulaye) .

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Jean MOULINIER, Martine PISTARINO, Samuel BOUSSEAU, Guillaume ROUGIER, Thomas BERNARD, Patrice BASTIANELLI, James MONTILLAUD, Florent LASSIMOUILLAS, Max MAREUIL, Jean Luc PARISOT, Pierre GREGOIRE, Pierre GUIGNE, Paul DELISLE, Marie-Anne VANSOESTERSTEDE, Éric BOCQUIER, Stéphane LAVILLE, Stéphane LANDIECH, Jean Paul MORILLERE, Cyril LUCAS, Christian KIEFFER, Sébastien SELIN, Lysiane BOUGON CELERIER, Patrick EPAUD, Pierre GUEDON, Philippe LAPLAGNE, Michel ANDREU, Quentin GUIGNARD, Olivier COUTON, Jean-Claude CZERWINSKI, William JUILLIEN, Marcel LAFOREST, Didier CHEYRADE, Laurent CLAVIER, Agnès DANIEL, Bruno DAUPHIN, Dominique FRANCOIS, Jean-François LAGARDE, François-Xavier LIARD, Jean-Jacques LAGARDE, Monique RATINAUD, Fabrice VALEGEAS, Nicholas WOOD, André GREGOIRE, Arnaud DE MASGONTIER, Pierre DE CUMOND, Joël TRUFLEY, Éric TARONDEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur Robert DENOST.

DECISION N°C 06_2026_03**Objet : M57 – Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2026 -**
Autorisation

Il est rappelé que, par délibération en date du 14 décembre 2023, le Comité Syndical a validé le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57, au 1^{er} janvier 2024.

Cette nouvelle instruction permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Comité Syndical de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (012), dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-06 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la séance la plus proche.

Cette disposition permettrait notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaîtra, la répartition des crédits entre chapitre, sans toucher au montant global voté et sans avoir besoin d'attendre le prochain comité et le vote d'une décision modificative.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Comité Syndical de fixer le taux des crédits pour l'année 2026, à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Sans observation ni modification, le Comité, à l'unanimité

DECIDE de fixer le taux de fongibilité des crédits pour l'année 2026, à 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Ont signé au registre les membres présents

Pour expédition conforme

Le Président



Jean Didier ANDRIEUX

DECISION N°C 07_2026_03**Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne****Siège : 9 Ter rue Couleau– 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 49

Quorum : 43

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 19 février, se sont assemblés sous la présidence de Jean-Didier ANDRIEUX, Président, à la salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS Gilles BITTARD, Janik LAVILLE, Jean-Didier ANDRIEUX, Ginette BITTARD, Philippe PEILLET, Catherine COLLARD, James PALLARDY, Hervé TOUSSAINT, Fabrice JAUBERT, Patrick MICHELET, Jérôme ROUBINET (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis BROUILLAUD (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Frédéric BEAUVIER (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis CORTES (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Daniel PASSIE (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Bruno LIMERAT, Fabien GUILLON, Pierre HAPIETTE, Régine GAUTHIER, Jean-Luc PUJOLS, , Dominique CAILLOU, Laurent CASANAVE, Christophe ROSSARD, Jean AUBLE, Fabien PONCEAU, Thierry LAURIERE, Jocelyn PERRUCHAUD, Michèl VERLANDE, Lionel NADAL, Agnès EVRARD (suppléante Cté Cnes Périgord Ribéracois), Patrick LACHAUD, Jean-Claude LEYMERIE, Emmanuel MOULINIER, Patrick BENOIT, Patrice GENDRON, Alain JOSEPH (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), René BIROT (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), Jean AUZEMERY, Jean-Michel CHABAUD, Aude DE COURCEL, Nicolas DUSSUTOUR, Bernard MOIRAND, Christian ALLARY (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Michel CHAPEAU (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Jean-François GEREAUD, Delphine BONNIEU, Robert DENOST, Jean-Philippe RICHARD, Patrick LAGORGETTE (suppléant Cté Cnes Pays de ST Aulaye) .

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Jean MOULINIER, Martine PISTARINO, Samuel BOUSSEAU, Guillaume ROUGIER, Thomas BERNARD, Patrice BASTIANELLI, James MONTILLAUD, Florent LASSIMOUILLAS, Max MAREUIL, Jean Luc PARISOT, Pierre GREGOIRE, Pierre GUIGNE, Paul DELISLE, Marie-Anne VANSOESTERSTEDE, Éric BOCQUIER, Stéphane LAVILLE, Stéphane LANDIECH, Jean Paul MORILLERE, Cyril LUCAS, Christian KIEFFER, Sébastien SELIN, Lysiane BOUGON CELERIER, Patrick EPAUD, Pierre GUEDON, Philippe LAPLAGNE, Michel ANDREU, Quentin GUIGNARD, Olivier COUTON, Jean-Claude CZERWINSKI, William JUILLIEN, Marcel LAFOREST, Didier CHEYRADE, Laurent CLAVIER, Agnès DANIEL, Bruno DAUPHIN, Dominique FRANCOIS, Jean-François LAGARDE, François-Xavier LIARD, Jean-Jacques LAGARDE, Monique RATINAUD, Fabrice VALEGEAS, Nicholas WOOD, André GREGOIRE, Arnaud DE MASGONTIER, Pierre DE CUMOND, Joël TRUFLEY, Éric TARONDEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur Robert DENOST.

DECISION N°C 07_2026_03**Objet : Convention de la ligne de trésorerie interactive (LTI) à conclure avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes**

Le président expose qu'afin de palier le décalage entre la perception du solde des subventions 2025 et l'encaissement de la cotisation syndicale 2026, une ligne de trésorerie permettrait de sécuriser la trésorerie du syndicat. Celle-ci pourrait être souscrite pour une durée d'un an et un montant de 65 000 €.

Le président présente l'offre de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes (ci-après « la Caisse d'Epargne ») et la convention qu'il conviendrait de signer pour la mise en place d'une telle ligne de trésorerie :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de **65 000 Euros** dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que le Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------------|
| • Montant : | 65.000 Euros |
| • Durée : | un an maximum |
| • Taux d'intérêt applicable | Taux €STER + marge de 0.55% |

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- | | |
|---------------------------------------|---|
| - Process de traitement automatique : | - tirage : crédit d'office |
| - Frais de dossier : | - remboursement : débit d'office |
| - Commission d'engagement : | 300 Euros prélevés en une seule fois |
| - Paiement des intérêts : | NEANT |
| | chaque mois civil par débit d'office |

DECISION N°C 07_2026_03

- Commission de non-utilisation : **0,30 %** de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit / ou par virement CRI-TBF du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

AUTORISE le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Ont signé au registre les membres présents

Pour expédition conforme

Le Président

Jean Didier ANDRIEUX



DECISION N°C 08_2026_03**Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne****Siège : 9 Ter rue Couleau– 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 49

Quorum : 43

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 19 février, se sont rassemblés sous la présidence de Jean-Didier ANDRIEUX, Président, à la salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS Gilles BITTARD, Janik LAVILLE, Jean-Didier ANDRIEUX, Ginette BITTARD, Philippe PEILLET, Catherine COLLARD, James PALLARDY, Hervé TOUSSAINT, Fabrice JAUBERT, Patrick MICHELET, Jérôme ROUBINET (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis BROUILAUD (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Frédéric BEAUVIER (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis CORTES (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Daniel PASSIE (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Bruno LIMERAT, Fabien GUILLON, Pierre HAPIETTE, Régine GAUTHIER, Jean-Luc PUJOLS, , Dominique CAILLOU, Laurent CASANAVE, Christophe ROSSARD, Jean AUBLE, Fabien PONCEAU, Thierry LAURIERE, Jocelyn PERRUCHAUD, Michèl VERLANDE, Lionel NADAL, Agnès EVRARD (suppléante Cté Cnes Périgord Ribéracois), Patrick LACHAUD, Jean-Claude LEYMERIE, Emmanuel MOULINIER, Patrick BENOIT, Patrice GENDRON, Alain JOSEPH (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), René BIROT (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), Jean AUZEMERY, Jean-Michel CHABAUD, Aude DE COURCEL, Nicolas DUSSUTOUR, Bernard MOIRAND, Christian ALLARY (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Michel CHAPEAU (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Jean-François GEREAUD, Delphine BONNIEU, Robert DENOST, Jean-Philippe RICHARD, Patrick LAGORGETTE (suppléant Cté Cnes Pays de ST Aulaye) .

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Jean MOULINIER, Martine PISTARINO, Samuel BOUSSEAU, Guillaume ROUGIER, Thomas BERNARD, Patrice BASTIANELLI, James MONTILLAUD, Florent LASSIMOUILLAS, Max MAREUIL, Jean Luc PARISOT, Pierre GREGOIRE, Pierre GUIGNE, Paul DELISLE, Marie-Anne VANSOESTERSTEDE, Éric BOCQUIER, Stéphane LAVILLE, Stéphane LANDIECH, Jean Paul MORILLERE, Cyril LUCAS, Christian KIEFFER, Sébastien SELIN, Lysiane BOUGON CELERIER, Patrick EPAUD, Pierre GUEDON, Philippe LAPLAGNE, Michel ANDREU, Quentin GUIGNARD, Olivier COUTON, Jean-Claude CZERWINSKI, William JUILLIEN, Marcel LAFOREST, Didier CHEYRADE, Laurent CLAVIER, Agnès DANIEL, Bruno DAUPHIN, Dominique FRANCOIS, Jean-François LAGARDE, François-Xavier LIARD, Jean-Jacques LAGARDE, Monique RATINAUD, Fabrice VALEGEAS, Nicholas WOOD, André GREGOIRE, Arnaud DE MASGONTIER, Pierre DE CUMOND, Joël TRUFLEY, Éric TARONDEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur Robert DENOST.

DECISION N°C 08_2026_03**Objet : Acquisition d'une débroussailleuse – Remplacement d'un matériel hors service**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles **L.5711-1, L.5211-9 et L.5211-10**,

Vu le budget primitif de l'exercice 2026,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que la débroussailleuse actuellement utilisée par les services techniques du syndicat est hors service,

Considérant que ce matériel ne peut être réparé dans des conditions économiquement satisfaisantes,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité des missions relevant de la compétence du syndicat,

Considérant le devis établi par l'établissement **RIGAUDIE**, en date du 3 février 2026, pour l'acquisition d'une débroussailleuse, d'un montant de **1 199 € TTC**,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1er – D'approuver l'acquisition d'une débroussailleuse auprès de l'établissement **RIGAUDIE**, pour un montant de **1 199 € TTC**.

Article 2 – De préciser que cet achat est réalisé en remplacement d'un matériel devenu inutilisable.

DECISION N°C 08_2026_03

Article 3 – De dire que la dépense correspondante sera imputée en section d'investissement du budget de l'exercice 2026, à l'article **2158 – “Autres installations, matériel et outillage techniques”**, conformément à l'instruction budgétaire M57.

Article 4 – D'autoriser le Président à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ont signé au registre les membres présents
Pour expédition conforme

Le Président

Jean Didier ANDRIEUX



DECISION N°C 09_2026_03**Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne****Siège : 9 Ter rue Couleau– 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 49

Quorum : 43

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 19 février, se sont assemblés sous la présidence de Jean-Didier ANDRIEUX, Président, à la salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS Gilles BITTARD, Janik LAVILLE, Jean-Didier ANDRIEUX, Ginette BITTARD, Philippe PEILLET, Catherine COLLARD, James PALLARDY, Hervé TOUSSAINT, Fabrice JAUBERT, Patrick MICHELET, Jérôme ROUBINET (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis BROUILLAUD (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Frédéric BEAUVIER (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis CORTES (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Daniel PASSIE (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Bruno LIMERAT, Fabien GUILLON, Pierre HAPIETTE, Régine GAUTHIER, Jean-Luc PUJOLS, , Dominique CAILLOU, Laurent CASANAVE, Christophe ROSSARD, Jean AUBLE, Fabien PONCEAU, Thierry LAURIERE, Jocelyn PERRUCHAUD, Michèl VERLANDE, Lionel NADAL, Agnès EVRARD (suppléante Cté Cnes Périgord Ribéracois), Patrick LACHAUD, Jean-Claude LEYMERIE, Emmanuel MOULINIER, Patrick BENOIT, Patrice GENDRON, Alain JOSEPH (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), René BIROT (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), Jean AUZEMERY, Jean-Michel CHABAUD, Aude DE COURCEL, Nicolas DUSSUTOUR, Bernard MOIRAND, Christian ALLARY (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Michel CHAPEAU (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Jean-François GEREAUD, Delphine BONNIEU, Robert DENOST, Jean-Philippe RICHARD, Patrick LAGORGETTE (suppléant Cté Cnes Pays de ST Aulaye) .

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Jean MOULINIER, Martine PISTARINO, Samuel BOUSSEAU, Guillaume ROUGIER, Thomas BERNARD, Patrice BASTIANELLI, James MONTILLAUD, Florent LASSIMOUILLAS, Max MAREUIL, Jean Luc PARISOT, Pierre GREGOIRE, Pierre GUIGNE, Paul DELISLE, Marie-Anne VANSOESTERSTEDE, Éric BOCQUIER, Stéphane LAVILLE, Stéphane LANDIECH, Jean Paul MORILLERE, Cyril LUCAS, Christian KIEFFER, Sébastien SELIN, Lysiane BOUGON CELERIER, Patrick EPAUD, Pierre GUEDON, Philippe LAPLAGNE, Michel ANDREU, Quentin GUIGNARD, Olivier COUTON, Jean-Claude CZERWINSKI, William JUILLIEN, Marcel LAFOREST, Didier CHEYRADE, Laurent CLAVIER, Agnès DANIEL, Bruno DAUPHIN, Dominique FRANCOIS, Jean-François LAGARDE, François-Xavier LIARD, Jean-Jacques LAGARDE, Monique RATINAUD, Fabrice VALEGEAS, Nicholas WOOD, André GREGOIRE, Arnaud DE MASGONTIER, Pierre DE CUMOND, Joël TRUFLEY, Éric TARONDEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur Robert DENOST.

DECISION N°C 09_2026_03**Objet : Cession de deux véhicules et acquisition d'un véhicule neuf avec reprise**

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles **L.5711-1, L.5211-9 et L.5211-10**,

Vu les statuts du Syndicat de rivière,

Vu le budget primitif de l'exercice 2026, régulièrement adopté,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'offre du garage *Alliance Andrés Automobiles* en date du **17 février 2026**, relative à la reprise de deux véhicules et à la vente d'un véhicule neuf,

Considérant que :

1. Le Syndicat dispose de deux véhicules devenus inadaptés aux besoins opérationnels des services, à savoir :
 - un **Suzuki S-Cross**, immatriculé **FM-270-ML**, acquis en 2019 ;
 - un **Dacia Duster 1.5**, immatriculé **CZ-516-MV**, acquis en 2015 ;
engendrant des coûts de réparation importants ;
2. Le garage *Alliance Andrés Automobiles* propose :
 - la reprise du **Suzuki S-Cross** pour un montant de **11 000 €** ;
 - la reprise du **Dacia Duster** pour un montant de **5 500 €** ;
3. Le prix du véhicule neuf de type **Suzuki Vitara** s'élève à **26 512,86 € TTC** ;
4. Après déduction des montants de reprise, soit **16 500 €**, le reste à charge pour le Syndicat s'élève à **10 012,86 € TTC** ;
5. Cette opération permet au Syndicat de disposer d'un véhicule unique, plus robuste et mieux adapté aux besoins des techniciens ;

DECISION N°C 09_2026_03

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité

DÉCIDE :**Article 1 – Cession des véhicules**

D'accepter la reprise par le garage *Alliance André's Automobiles* des véhicules suivants :

- **Suzuki S-Cross**, immatriculé **FM-270-ML**, pour un montant de **11 000 €** ;
- **Dacia Duster 1.5**, immatriculé **CZ-516-MV**, pour un montant de **5 500 €**.

Article 2 – Acquisition du véhicule neuf

D'approuver l'acquisition auprès du garage *Alliance André's Automobiles* d'un véhicule neuf de type **Suzuki Vitara**, pour un montant de **26 512,86 € TTC**.

Article 3 – Modalités financières

De préciser qu'après déduction des reprises, le montant restant à la charge du Syndicat s'élève à **10 012,86 € TTC**.

La dépense correspondante sera imputée en section d'investissement du budget de l'exercice en cours, conformément à l'instruction budgétaire M57.

Article 4 – Autorisation

D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la cession des véhicules, à l'acquisition du véhicule neuf et à l'exécution de la présente décision.

Ont signé au registre les membres présents

Pour expédition conforme

Le Président

Jean Didier ANDRIEUX



DECISION N°C 10_2026_03**Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne****Siège : 9 Ter rue Couleau– 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 49

Quorum : 43

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 19 février, se sont rassemblés sous la présidence de Jean-Didier ANDRIEUX, Président, à la salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS Gilles BITTARD, Janik LAVILLE, Jean-Didier ANDRIEUX, Ginette BITTARD, Philippe PEILLET, Catherine COLLARD, James PALLARDY, Hervé TOUSSAINT, Fabrice JAUBERT, Patrick MICHELET, Jérôme ROUBINET (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis BROUILLAUD (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Frédéric BEAUVIER (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis CORTES (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Daniel PASSIE (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Bruno LIMERAT, Fabien GUILLON, Pierre HAPIETTE, Régine GAUTHIER, Jean-Luc PUJOLS, Dominique CAILLOU, Laurent CASANAVE, Christophe ROSSARD, Jean AUBLE, Fabien PONCEAU, Thierry LAURIERE, Jocelyn PERRUCHAUD, Michèl VERLANDE, Lionel NADAL, Agnès EVRARD (suppléante Cté Cnes Périgord Ribéracois), Patrick LACHAUD, Jean-Claude LEYMERIE, Emmanuel MOULINIER, Patrick BENOIT, Patrice GENDRON, Alain JOSEPH (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), René BIROT (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), Jean AUZEMERY, Jean-Michel CHABAUD, Aude DE COURCEL, Nicolas DUSSUTOUR, Bernard MOIRAND, Christian ALLARY (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Michel CHAPEAU (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Jean-François GEREAUD, Delphine BONNIEU, Robert DENOST, Jean-Philippe RICHARD, Patrick LAGORGETTE (suppléant Cté Cnes Pays de ST Aulaye) .

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Jean MOULINIER, Martine PISTARINO, Samuel BOUSSEAU, Guillaume ROUGIER, Thomas BERNARD, Patrice BASTIANELLI, James MONTILLAUD, Florent LASSIMOUILLAS, Max MAREUIL, Jean Luc PARISOT, Pierre GREGOIRE, Pierre GUIGNE, Paul DELISLE, Marie-Anne VANSOESTERSTEDE, Éric BOCQUIER, Stéphane LAVILLE, Stéphane LANDIECH, Jean Paul MORILLERE, Cyril LUCAS, Christian KIEFFER, Sébastien SELIN, Lysiane BOUGON CELERIER, Patrick EPAUD, Pierre GUEDON, Philippe LAPLAGNE, Michel ANDREU, Quentin GUIGNARD, Olivier COUTON, Jean-Claude CZERWINSKI, William JUILLIEN, Marcel LAFOREST, Didier CHEYRADE, Laurent CLAVIER, Agnès DANIEL, Bruno DAUPHIN, Dominique FRANCOIS, Jean-François LAGARDE, François-Xavier LIARD, Jean-Jacques LAGARDE, Monique RATINAUD, Fabrice VALEGEAS, Nicholas WOOD, André GREGOIRE, Arnaud DE MASGONTIER, Pierre DE CUMOND, Joël TRUFLEY, Éric TARONDEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur Robert DENOST.

DECISION N°C 10_2026_03**Objet : Autorisation de souscription d'un emprunt pour l'acquisition d'un véhicule de service**

Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat de Rivières ;

Considérant que le Syndicat de Rivières souhaite acquérir un véhicule neuf de type Suzuki Vitara pour remplacer deux véhicules devenus inadaptés, dont les reprises totalisent 16 500 €, laissant un reste à financer de 10 012.86 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

Article 1 – Autorisation d'emprunt

D'autoriser le Président du Syndicat de Rivières à souscrire, au nom du Syndicat, un emprunt d'un montant de **10 000 € TTC** auprès du Crédit Agricole, destiné à financer le reste à charge pour l'acquisition du véhicule neuf.

Article 2 – Modalités

Le Président est autorisé à négocier les conditions de l'emprunt au taux de 3,30 % sur une durée de 6 ans et échéances annuelles à hauteur de 1 864.37 € pour un coût total de 11 186.23 € avec une commission de 300 € et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en place.

Article 3 – Exécution et transmission

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Ont signé au registre les membres présents

Pour expédition conforme

Le Président

Jean Didier ANDRIEUX



DECISION N°C II_2026_013**Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne****Siège : 9 Ter rue Couleau– 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 49

Quorum : 43

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 19 février, se sont rassemblés sous la présidence de Jean-Didier ANDRIEUX, Président, à la salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS Gilles BITTARD, Janik LAVILLE, Jean-Didier ANDRIEUX, Ginette BITTARD, Philippe PEILLET, Catherine COLLARD, James PALLARDY, Hervé TOUSSAINT, Fabrice JAUBERT, Patrick MICHELET, Jérôme ROUBINET (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis BROUILLAUD (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Frédéric BEAUVIER (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis CORTES (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Daniel PASSIE (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Bruno LIMERAT, Fabien GUILLON, Pierre HAPIETTE, Régine GAUTHIER, Jean-Luc PUJOLS, , Dominique CAILLOU, Laurent CASANAVE, Christophe ROSSARD, Jean AUBLE, Fabien PONCEAU, Thierry LAURIERE, Jocelyn PERRUCHAUD, Michèl VERLANDE, Lionel NADAL, Agnès EVRARD (suppléante Cté Cnes Périgord Ribéracois), Patrick LACHAUD, Jean-Claude LEYMERIE, Emmanuel MOULINIER, Patrick BENOIT, Patrice GENDRON, Alain JOSEPH (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), René BIROT (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), Jean AUZEMERY, Jean-Michel CHABAUD, Aude DE COURCEL, Nicolas DUSSUTOIR, Bernard MOIRAND, Christian ALLARY (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Michel CHAPEAU (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Jean-François GEREAUD, Delphine BONNIEU, Robert DENOST, Jean-Philippe RICHARD, Patrick LAGORGETTE (suppléant Cté Cnes Pays de ST Aulaye) .

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Jean MOULINIER, Martine PISTARINO, Samuel BOUSSEAU, Guillaume ROUGIER, Thomas BERNARD, Patrice BASTIANELLI, James MONTILLAUD, Florent LASSIMOUILAS, Max MAREUIL, Jean Luc PARISOT, Pierre GREGOIRE, Pierre GUIGNE, Paul DELISLE, Marie-Anne VANSOESTERSTEDE, Éric BOCQUIER, Stéphane LAVILLE, Stéphane LANDIECH, Jean Paul MORILLERE, Cyril LUCAS, Christian KIEFFER, Sébastien SELIN, Lysiane BOUGON CELERIER, Patrick EPAUD, Pierre GUEDON, Philippe LAPLAGNE, Michel ANDREU, Quentin GUIGNARD, Olivier COUTON, Jean-Claude CZERWINSKI, William JUILLIEN, Marcel LAFOREST, Didier CHEYRADE, Laurent CLAVIER, Agnès DANIEL, Bruno DAUPHIN, Dominique FRANCOIS, Jean-François LAGARDE, François-Xavier LIARD, Jean-Jacques LAGARDE, Monique RATINAUD, Fabrice VALEGEAS, Nicholas WOOD, André GREGOIRE, Arnaud DE MASGONTIER, Pierre DE CUMOND, Joël TRUFLEY, Éric TARONDEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur Robert DENOST.

DECISION N°C 11_2026_013**Objet : Renouvellement des indemnisations des piégeurs de ragondins pour l'année 2026 – Signatures des conventions de partenariat avec l'Association Départementale des piégeurs bénévoles agréés de Dordogne et l'Association des Piégeurs Agréés de Charente**

En vue de lutter contre la prolifération des ragondins, le syndicat fédère un réseau de 90 piégeurs environ en leur fournissant les cages et appâts nécessaires au piégeage. Les captures sont stockées dans différents congélateurs mis à disposition par le SRB Dronne avant d'être collectées puis confiées au service d'équarrissage par un agent du syndicat.

Pour maîtriser au mieux l'impact de cette espèce, le syndicat souhaite renouveler son partenariat auprès de l'Association Départementale des piégeurs bénévoles agréés de Dordogne et de l'Association des Piégeurs Agréés de Charente.

Afin d'encourager l'adhésion des piégeurs de ces deux associations, le Président propose de renouveler pour l'année 2026 :

Pour l'Association Départementale des piégeurs bénévoles agréés de Dordogne :

- la prise en charge de la cotisation d'adhésion dans la limite de **20 €/piégeurs/an.**
- le versement aux bénévoles hébergeant des congélateurs la somme de 15 € par trimestre.
- le versement de la prime pour chaque ragondin piégé fixée à 4,50 € par capture.
- frais de gestion bancaire : 300 €

Et pour l'Association des Piégeurs agréés de Charente :

- la prise en charge de la cotisation d'adhésion dans la limite de **15 €/piégeurs/an.**
- le versement aux bénévoles hébergeant des congélateurs la somme de 15 € par trimestre.
- le versement de la prime pour chaque ragondin piégé fixée à 4,50 € par capture.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

AUTORISE le renouvellement pour 2026 des indemnisations des piégeurs de ragondins

FIXE le montant de l'indemnité pour les congélateurs à 15 € par trimestre

FIXE le montant de l'indemnité d'adhésion aux associations agréées de piégeages de Dordogne à 20 € par piégeur et de Charente à 15 € par piégeur.

DECISION N°C 11_2026_013

FIXE le montant de la prime de capture à 4,50 € par ragondin

AUTORISE le Président à signer les conventions et tous documents relatifs à cette affaire

Ont signé au registre les membres présents

Pour expédition conforme

Le Président



Jean Didier ANDRIEUX

DECISION C12_2026_03**Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne****Siège : 9 Ter rue Couleau– 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 49

Quorum : 43

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 19 février, se sont rassemblés sous la présidence de Jean-Didier ANDRIEUX, Président, à la salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS Gilles BITTARD, Janik LAVILLE, Jean-Didier ANDRIEUX, Ginette BITTARD, Philippe PEILLET, Catherine COLLARD, James PALLARDY, Hervé TOUSSAINT, Fabrice JAUBERT, Patrick MICHELET, Jérôme ROUBINET (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis BROUILLAUD (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Frédéric BEAUVIER (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis CORTES (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Daniel PASSIE (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Bruno LIMERAT, Fabien GUILLON, Pierre HAPIETTE, Régine GAUTHIER, Jean-Luc PUJOLS, , Dominique CAILLOU, Laurent CASANAVE, Christophe ROSSARD, Jean AUBLE, Fabien PONCEAU, Thierry LAURIERE, Jocelyn PERRUCHAUD, Michèl VERLANDE, Lionel NADAL, Agnès EVRARD (suppléante Cté Cnes Périgord Ribéracois), Patrick LACHAUD, Jean-Claude LEYMERIE, Emmanuel MOULINIER, Patrick BENOIT, Patrice GENDRON, Alain JOSEPH (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), René BIROT (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), Jean AUZEMERY, Jean-Michel CHABAUD, Aude DE COURCEL, Nicolas DUSSUTOUR, Bernard MOIRAND, Christian ALLARY (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Michel CHAPEAU (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Jean-François GEREAUD, Delphine BONNIEU, Robert DENOST, Jean-Philippe RICHARD, Patrick LAGORGETTE (suppléant Cté Cnes Pays de ST Aulaye) .

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Jean MOULINIER, Martine PISTARINO, Samuel BOUSSEAU, Guillaume ROUGIER, Thomas BERNARD, Patrice BASTIANELLI, James MONTILLAUD, Florent LASSIMOUILLAS, Max MAREUIL, Jean Luc PARISOT, Pierre GREGOIRE, Pierre GUIGNE, Paul DELISLE, Marie-Anne VANSOESTERSTEDE, Éric BOCQUIER, Stéphane LAVILLE, Stéphane LANDIECH, Jean Paul MORILLERE, Cyril LUCAS, Christian KIEFFER, Sébastien SELIN, Lysiane BOUGON CELERIER, Patrick EPAUD, Pierre GUEDON, Philippe LAPLAGNE, Michel ANDREU, Quentin GUIGNARD, Olivier COUTON, Jean-Claude CZERWINSKI, William JUILLIEN, Marcel LAFOREST, Didier CHEYRADE, Laurent CLAVIER, Agnès DANIEL, Bruno DAUPHIN, Dominique FRANCOIS, Jean-François LAGARDE, François-Xavier LIARD, Jean-Jacques LAGARDE, Monique RATINAUD, Fabrice VALEGEAS, Nicholas WOOD, André GREGOIRE, Arnaud DE MASGONTIER, Pierre DE CUMOND, Joël TRUFLEY, Éric TARONDEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur Robert DENOST.

DECISION C12_2026_03**Objet : demande de subventions pour le programme d'études et de travaux
– année 2026**

Après avoir présenté le programme d'études et de travaux inscrit au budget de l'année 2026, le Président rappelle que les dépenses correspondantes sont susceptibles de bénéficier d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG), des Conseils départementaux de la Dordogne (CD24) et de la Charente (CD16), de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que de la Fédération de pêche de la Dordogne.

Il est précisé que certaines dépenses peuvent être subventionnées sur la base du montant hors taxes, tandis que d'autres le sont sur la base du montant toutes taxes comprises, conformément aux règles d'intervention propres à chaque partenaire financier.

Ceci exposé, il est proposé au Comité syndical de valider le programme d'études et de travaux pour l'année 2026 et d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme d'études et de travaux pour l'année 2026 ;
- **SOLLICITE** les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, des Conseils départementaux de la Dordogne et de la Charente, de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que de la Fédération de pêche de la Dordogne, à leurs meilleurs taux ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ces demandes de subventions.

Ont signé au registre les membres présents
Pour expédition conforme

Le Président



Jean Didier ANDRIEUX

DECISION C13_2026_03**Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne****Siège : 9 Ter rue Couleau– 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 49

Quorum : 43

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 19 février, se sont rassemblés sous la présidence de Jean-Didier ANDRIEUX, Président, à la salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS Gilles BITTARD, Janik LAVILLE, Jean-Didier ANDRIEUX, Ginette BITTARD, Philippe PEILLET, Catherine COLLARD, James PALLARDY, Hervé TOUSSAINT, Fabrice JAUBERT, Patrick MICHELET, Jérôme ROUBINET (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis BROUILLAUD (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Frédéric BEAUVIER (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis CORTES (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Daniel PASSIE (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Bruno LIMERAT, Fabien GUILLON, Pierre HAPIETTE, Régine GAUTHIER, Jean-Luc PUJOLS, , Dominique CAILLOU, Laurent CASANAVE, Christophe ROSSARD, Jean AUBLE, Fabien PONCEAU, Thierry LAURIERE, Jocelyn PERRUCHAUD, Michèl VERLANDE, Lionel NADAL, Agnès EVRARD (suppléante Cté Cnes Périgord Ribéracois), Patrick LACHAUD, Jean-Claude LEYMERIE, Emmanuel MOULINIER, Patrick BENOIT, Patrice GENDRON, Alain JOSEPH (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), René BIROT (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), Jean AUZEMERY, Jean-Michel CHABAUD, Aude DE COURCEL, Nicolas DUSSUTOUR, Bernard MOIRAND, Christian ALLARY (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Michel CHAPEAU (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Jean-François GEREAUD, Delphine BONNIEU, Robert DENOST, Jean-Philippe RICHARD, Patrick LAGORGETTE (suppléant Cté Cnes Pays de ST Aulaye) .

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Jean MOULINIER, Martine PISTARINO, Samuel BOUSSEAU, Guillaume ROUGIER, Thomas BERNARD, Patrice BASTIANELLI, James MONTILLAUD, Florent LASSIMOUILLAS, Max MAREUIL, Jean Luc PARISOT, Pierre GREGOIRE, Pierre GUIGNE, Paul DELISLE, Marie-Anne VANSOESTERSTEDE, Éric BOCQUIER, Stéphane LAVILLE, Stéphane LANDIECH, Jean Paul MORILLERE, Cyril LUCAS, Christian KIEFFER, Sébastien SELIN, Lysiane BOUGON CELERIER, Patrick EPAUD, Pierre GUEDON, Philippe LAPLAGNE, Michel ANDREU, Quentin GUIGNARD, Olivier COUTON, Jean-Claude CZERWINSKI, William JUILLIEN, Marcel LAFOREST, Didier CHEYRADE, Laurent CLAVIER, Agnès DANIEL, Bruno DAUPHIN, Dominique FRANCOIS, Jean-François LAGARDE, François-Xavier LIARD, Jean-Jacques LAGARDE, Monique RATINAUD, Fabrice VALEGEAS, Nicholas WOOD, André GREGOIRE, Arnaud DE MASGONTIER, Pierre DE CUMOND, Joël TRUFLEY, Éric TARONDEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur Robert DENOST.

DECISION C13_2026_03**Objet : demande de subventions pour les missions des techniciens rivière et les actions de communication – année 2026**

Le Président rappelle que les dépenses de fonctionnement liées aux missions des techniciens rivière du syndicat sont éligibles aux aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui constituent aujourd'hui l'unique partenaire financier, avec l'abandon des financements par le département de la Dordogne en 2026.

Les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne portent principalement sur les dépenses de personnel, incluant les salaires et les charges afférentes, certaines charges de fonctionnement nécessaires à l'exercice des missions et petits équipements, telles que l'assurance des véhicules de service et les frais de déplacement.

Le temps de secrétariat est également éligible dans la mesure où il contribue au bon fonctionnement et à la bonne organisation des missions des techniciens rivière. Les indemnités versées aux stagiaires le cas échéant peuvent aussi être prises en compte dans le cadre de ces dispositifs d'aide.

Les dépenses liées aux actions de communication, d'animation et de sensibilisation du public, en lien avec les missions du syndicat, sont également éligibles) ces aides.

Les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne peuvent être majorées de 50 à 70 % dès lors que l'ambition technique mise en œuvre par le syndicat est jugée satisfaisante.

Ceci exposé, il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à effectuer l'ensemble des demandes de subventions au taux maximum relatives aux missions des techniciens rivière et aux actions de communication pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au taux maximum, pour le financement des postes de techniciens rivière du syndicat ainsi que pour les actions de communication au titre de l'année 2026 ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ces demandes de subventions.

Ont signé au registre les membres présents,

Pour expédition conforme,

Le Président



Jean Didier ANDRIEUX

DECISION N°C 14_2026_03**Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne****Siège : 9 Ter rue Couleau– 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 49

Quorum : 43

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 19 février, se sont rassemblés sous la présidence de Jean-Didier ANDRIEUX, Président, à la salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS Gilles BITTARD, Janik LAVILLE, Jean-Didier ANDRIEUX, Ginette BITTARD, Philippe PEILLET, Catherine COLLARD, James PALLARDY, Hervé TOUSSAINT, Fabrice JAUBERT, Patrick MICHELET, Jérôme ROUBINET (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis BROUILLAUD (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Frédéric BEAUVIER (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis CORTES (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Daniel PASSIE (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Bruno LIMERAT, Fabien GUILLON, Pierre HAPIETTE, Régine GAUTHIER, Jean-Luc PUJOLS, , Dominique CAILLOU, Laurent CASANAVE, Christophe ROSSARD, Jean AUBLE, Fabien PONCEAU, Thierry LAURIERE, Jocelyn PERRUCHAUD, Michèl VERLANDE, Lionel NADAL, Agnès EVRARD (suppléante Cté Cnes Périgord Ribéracois), Patrick LACHAUD, Jean-Claude LEYMERIE, Emmanuel MOULINIER, Patrick BENOIT, Patrice GENDRON, Alain JOSEPH (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), René BIROT (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), Jean AUZEMERY, Jean-Michel CHABAUD, Aude DE COURCEL, Nicolas DUSSUTOUR, Bernard MOIRAND, Christian ALLARY (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Michel CHAPEAU (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Jean-François GEREAUD, Delphine BONNIEU, Robert DENOST, Jean-Philippe RICHARD, Patrick LAGORGETTE (suppléant Cté Cnes Pays de ST Aulaye) .

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Jean MOULINIER, Martine PISTARINO, Samuel BOUSSEAU, Guillaume ROUGIER, Thomas BERNARD, Patrice BASTIANELLI, James MONTILLAUD, Florent LASSIMOUILLAS, Max MAREUIL, Jean Luc PARISOT, Pierre GREGOIRE, Pierre GUIGNE, Paul DELISLE, Marie-Anne VANSOESTERSTEDE, Éric BOCQUIER, Stéphane LAVILLE, Stéphane LANDIECH, Jean Paul MORILLERE, Cyril LUCAS, Christian KIEFFER, Sébastien SELIN, Lysiane BOUGON CELERIER, Patrick EPAUD, Pierre GUEDON, Philippe LAPLAGNE, Michel ANDREU, Quentin GUIGNARD, Olivier COUTON, Jean-Claude CZERWINSKI, William JUILLIEN, Marcel LAFOREST, Didier CHEYRADE, Laurent CLAVIER, Agnès DANIEL, Bruno DAUPHIN, Dominique FRANCOIS, Jean-François LAGARDE, François-Xavier LIARD, Jean-Jacques LAGARDE, Monique RATINAUD, Fabrice VALEGEAS, Nicholas WOOD, André GREGOIRE, Arnaud DE MASGONTIER, Pierre DE CUMOND, Joël TRUFLEY, Éric TARONDEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur Robert DENOST.

DECISION N°C 14_2026_03**Objet : Attribution de la prestation d'études pour la demande relative à la d'une nouvelle DIG simplifiée « WARSMANN » – demande de subventions**

Après avoir validé le principe de confier à un bureau d'études la conception de la demande de Déclaration d'Intérêt Général en octobre 2025, plusieurs d'entre eux ont été sollicités pour un chiffrage.

La prestation vise dans un premier temps à réaliser un bilan du PPRG 2019-2029, à actualiser le diagnostic et le programme d'actions que le Syndicat mettra en œuvre à partir de 2027 pour une période de 5 années.

Dans un second temps, la prestation comprend la rédaction d'un rapport pour bénéficier d'une nouvelle autorisation administrative Loi sur l'Eau et d'une Déclaration d'Intérêt Général, justifiant de la dépense publique en domaine privé. Le prestataire est chargé de l'ensemble des sollicitations auprès de la Préfecture de la Dordogne, coordinatrice de la démarche en lien avec celle de la Charente.

Après analyse des offres, il s'avère qu'une seule d'elles s'inscrit dans le prévisionnel budgétaire du Syndicat, les deux autres étant significativement plus onéreuse.

Le Président propose de retenir l'offre, mieux disante, pour un montant total de **23 250 € HT soit 27 900 € TTC**.

Cette mission est éligible au soutien financier des partenaires, à savoir l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les départements de la Dordogne et de la Charente, la Région Nouvelle-Aquitaine. Le taux cumulé de ses aides pourrait représenter 80 % de la dépense prévisionnelle.

Le comité syndical à l'unanimité après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir l'offre de la PCM Ingénierie,

AUTORISE le Président à signer l'offre de PCM Ingénierie et tous documents inhérents au déroulement de sa mission,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions des partenaires financiers à leurs meilleurs taux,

Ont signé au registre les membres présents,

Pour expédition conforme,

Le Président,



Jean Didier ANDRIEUX

DECISION N°C15_2026_03**Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne****Siège : 9 Ter rue Couleau– 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 49

Quorum : 43

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 19 février, se sont rassemblés sous la présidence de Jean-Didier ANDRIEUX, Président, à la salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS Gilles BITTARD, Janik LAVILLE, Jean-Didier ANDRIEUX, Ginette BITTARD, Philippe PEILLET, Catherine COLLARD, James PALLARDY, Hervé TOUSSAINT, Fabrice JAUBERT, Patrick MICHELET, Jérôme ROUBINET (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis BROUILLAUD (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Frédéric BEAUVIER (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis CORTES (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Daniel PASSIE (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Bruno LIMERAT, Fabien GUILLON, Pierre HAPIETTE, Régine GAUTHIER, Jean-Luc PUJOLS, , Dominique CAILLOU, Laurent CASANAVE, Christophe ROSSARD, Jean AUBLE, Fabien PONCEAU, Thierry LAURIERE, Jocelyn PERRUCHAUD, Michèl VERLANDE, Lionel NADAL, Agnès EVRARD (suppléante Cté Cnes Périgord Ribéracois), Patrick LACHAUD, Jean-Claude LEYMERIE, Emmanuel MOULINIER, Patrick BENOIT, Patrice GENDRON, Alain JOSEPH (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), René BIROT (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), Jean AUZEMERY, Jean-Michel CHABAUD, Aude DE COURCEL, Nicolas DUSSUTOIR, Bernard MOIRAND, Christian ALLARY (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Michel CHAPEAU (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Jean-François GEREAUD, Delphine BONNIEU, Robert DENOST, Jean-Philippe RICHARD, Patrick LAGORGETTE (suppléant Cté Cnes Pays de ST Aulaye) .

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Jean MOULINIER, Martine PISTARINO, Samuel BOUSSEAU, Guillaume ROUGIER, Thomas BERNARD, Patrice BASTIANELLI, James MONTILLAUD, Florent LASSIMOUILLAS, Max MAREUIL, Jean Luc PARISOT, Pierre GREGOIRE, Pierre GUIGNE, Paul DELISLE, Marie-Anne VANSOESTERSTEDE, Éric BOCQUIER, Stéphane LAVILLE, Stéphane LANDIECH, Jean Paul MORILLERE, Cyril LUCAS, Christian KIEFFER, Sébastien SELIN, Lysiane BOUGON CELERIER, Patrick EPAUD, Pierre GUEDON, Philippe LAPLAGNE, Michel ANDREU, Quentin GUIGNARD, Olivier COUTON, Jean-Claude CZERWINSKI, William JUILLIEN, Marcel LAFOREST, Didier CHEYRADE, Laurent CLAVIER, Agnès DANIEL, Bruno DAUPHIN, Dominique FRANCOIS, Jean-François LAGARDE, François-Xavier LIARD, Jean-Jacques LAGARDE, Monique RATINAUD, Fabrice VALEGEAS, Nicholas WOOD, André GREGOIRE, Arnaud DE MASGONTIER, Pierre DE CUMOND, Joël TRUFLEY, Éric TARONDEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur Robert DENOST.

DECISION N°C15_2026_03**Objet : travaux de création d'une rivière de contournement du plan d'eau des forges de Mondevit – commune de Monsec**

Depuis la mise en place de suivis thermiques en 2019, ceux-ci ont mis en évidence des dysfonctionnements thermiques importants au niveau du plan d'eau des forges de Mondevit, situé en tête du bassin versant de la Belle. Des températures de l'eau dépassant ponctuellement 31 °C en période d'étiage ont ainsi été enregistrées, susceptibles d'altérer fortement le bon fonctionnement écologique du cours d'eau et des milieux aquatiques associés. Le cours d'eau traverse actuellement directement le plan d'eau, ce qui contribue à ces élévations de température.

Afin de limiter ces impacts et de préserver des conditions hydrologiques et thermiques favorables en période estivale, il est proposé de réaliser une rivière de contournement du plan d'eau sur un linéaire d'environ 200 mètres, permettant le maintien d'eaux plus fraîches en été et l'amélioration de la continuité écologique.

Cette opération bénéficie d'un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 50 % du montant des travaux.

Le propriétaire du site participera également au financement, en prenant en charge **50 % du reste à charge**, selon des modalités qui seront précisées dans la convention.

Après analyse des offres des entreprises, l'exécution des travaux pourrait être confiée à la **SARL Tallet et Fils**, entreprise mieux disant, pour un montant estimé à **20 000 € TTC**.

Afin de pouvoir engager cette opération dans les meilleurs délais, il convient d'autoriser le président à signer le marché de travaux ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le président à signer le marché de travaux relatif à la création de la rivière de contournement du plan d'eau des forges de Mondevit avec la SARL Tallet et Fils,
- **AUTORISE** le président à signer la convention avec le propriétaire du site afin d'obtenir sa participation financière,
- **AUTORISE** le président à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- **AUTORISE** le président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Ont signé au registre les membres présents
Pour expedition conforme

Le Président

Jean Didier ANDRIEUX



DECISION N°C16_2026_03**Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne****Siège : 9 Ter rue Couleau– 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 49

Quorum : 43

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 19 février, se sont rassemblés sous la présidence de Jean-Didier ANDRIEUX, Président, à la salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS Gilles BITTARD, Janik LAVILLE, Jean-Didier ANDRIEUX, Ginette BITTARD, Philippe PEILLET, Catherine COLLARD, James PALLARDY, Hervé TOUSSAINT, Fabrice JAUBERT, Patrick MICHELET, Jérôme ROUBINET (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis BROUILLAUD (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Frédéric BEAUVIER (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis CORTES (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Daniel PASSIE (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Bruno LIMERAT, Fabien GUILLON, Pierre HAPIETTE, Régine GAUTHIER, Jean-Luc PUJOLS, , Dominique CAILLOU, Laurent CASANAVE, Christophe ROSSARD, Jean AUBLE, Fabien PONCEAU, Thierry LAURIERE, Jocelyn PERRUCHAUD, Michèl VERLANDE, Lionel NADAL, Agnès EVRARD (suppléante Cté Cnes Périgord Ribéracois), Patrick LACHAUD, Jean-Claude LEYMERIE, Emmanuel MOULINIER, Patrick BENOIT, Patrice GENDRON, Alain JOSEPH (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), René BIROT (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), Jean AUZEMERY, Jean-Michel CHABAUD, Aude DE COURCEL, Nicolas DUSSUTOUR, Bernard MOIRAND, Christian ALLARY (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Michel CHAPEAU (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Jean-François GEREAUD, Delphine BONNIEU, Robert DENOST, Jean-Philippe RICHARD, Patrick LAGORGETTE (suppléant Cté Cnes Pays de ST Aulaye) .

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Jean MOULINIER, Martine PISTARINO, Samuel BOUSSEAU, Guillaume ROUGIER, Thomas BERNARD, Patrice BASTIANELLI, James MONTILLAUD, Florent LASSIMOUILLAS, Max MAREUIL, Jean Luc PARISOT, Pierre GREGOIRE, Pierre GUIGNE, Paul DELISLE, Marie-Anne VANSOESTERSTEDE, Éric BOCQUIER, Stéphane LAVILLE, Stéphane LANDIECH, Jean Paul MORILLERE, Cyril LUCAS, Christian KIEFFER, Sébastien SELIN, Lysiane BOUGON CELERIER, Patrick EPAUD, Pierre GUEDON, Philippe LAPLAGNE, Michel ANDREU, Quentin GUIGNARD, Olivier COUTON, Jean-Claude CZERWINSKI, William JUILLIEN, Marcel LAFOREST, Didier CHEYRADE, Laurent CLAVIER, Agnès DANIEL, Bruno DAUPHIN, Dominique FRANCOIS, Jean-François LAGARDE, François-Xavier LIARD, Jean-Jacques LAGARDE, Monique RATINAUD, Fabrice VALEGEAS, Nicholas WOOD, André GREGOIRE, Arnaud DE MASGONTIER, Pierre DE CUMOND, Joël TRUFLEY, Éric TARONDEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur Robert DENOST.

DECISION N°C16_2026_03**Objet : travaux de renaturation de la Nizonne au droit du moulin du Noble
– communes de la Rochebeaucourt (24) et Combiers (16)**

Suite à la rupture partielle du déversoir du moulin du Noble, située sur la Nizonne, au droit des communes de la Rochebeaucourt (Dordogne) et de Combiers (Charente), il apparaît nécessaire d'engager des travaux de renaturation afin de restaurer le fonctionnement morphologique et hydraulique du cours d'eau.

Suite aux discussions et à l'accord du propriétaire du moulin du Noble, les travaux consistent notamment à araser le barrage du moulin du Noble et à recharger le lit de la Nizonne en matériaux alluvionnaires, de manière à recréer des radiers favorables au rétablissement d'un profil d'équilibre de la rivière et à l'amélioration des habitats aquatiques.

Cette opération bénéficie d'un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 80 % du montant des travaux.

Après analyse des offres des entreprises, l'exécution des travaux pourrait être confiée à l'entreprise **ADTP**, entreprise mieux disante, pour un montant estimé à **30 000 € TTC**.

Afin de pouvoir engager rapidement cette opération, il convient d'autoriser le Président à signer l'offre de travaux ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation du projet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l'offre relative à la renaturation de la Nizonne de l'entreprise ADTP,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le propriétaire du moulin pour obtenir la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Ont signé au registre les membres présents

Pour expédition conforme

Le Président


Jean Didier ANDRIEUX



DECISION C17_2026_03**Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne****Siège : 9 Ter rue Couleau- 24600 RIBERAC**

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 49

Quorum : 43

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical, convoqués le 19 février, se sont rassemblés sous la présidence de Jean-Didier ANDRIEUX, Président, à la salle des fêtes de la commune de CELLES.

ETAIENT PRESENTS Gilles BITTARD, Janik LAVILLE, Jean-Didier ANDRIEUX, Ginette BITTARD, Philippe PEILLET, Catherine COLLARD, James PALLARDY, Hervé TOUSSAINT, Fabrice JAUBERT, Patrick MICHELET, Jérôme ROUBINET (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis BROUILLAUD (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Frédéric BEAUVIER (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Denis CORTES (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Daniel PASSIE (suppléant Cté Cnes Périgord Ribéracois), Bruno LIMERAT, Fabien GUILLON, Pierre HAPIETTE, Régine GAUTHIER, Jean-Luc PUJOLS, , Dominique CAILLOU, Laurent CASANAVE, Christophe ROSSARD, Jean AUBLE, Fabien PONCEAU, Thierry LAURIERE, Jocelyn PERRUCHAUD, Michèl VERLANDE, Lionel NADAL, Agnès EVRARD (suppléante Cté Cnes Périgord Ribéracois), Patrick LACHAUD, Jean-Claude LEYMERIE, Emmanuel MOULINIER, Patrick BENOIT, Patrice GENDRON, Alain JOSEPH (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), René BIROT (suppléant Cté Cnes Lavalette Tude Dronne), Jean AUZEMERY, Jean-Michel CHABAUD, Aude DE COURCEL, Nicolas DUSSUTOIR, Bernard MOIRAND, Christian ALLARY (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Michel CHAPEAU (suppléant Cté Cnes Pays Dronne et Belle), Jean-François GEREAUD, Delphine BONNIEU, Robert DENOST, Jean-Philippe RICHARD, Patrick LAGORGETTE (suppléant Cté Cnes Pays de ST Aulaye) .

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Jean MOULINIER, Martine PISTARINO, Samuel BOUSSEAU, Guillaume ROUGIER, Thomas BERNARD, Patrice BASTIANELLI, James MONTILLAUD, Florent LASSIMOUILLAS, Max MAREUIL, Jean Luc PARISOT, Pierre GREGOIRE, Pierre GUIGNE, Paul DELISLE, Marie-Anne VANSOESTERSTEDE, Éric BOCQUIER, Stéphane LAVILLE, Stéphane LANDIECH, Jean Paul MORILLERE, Cyril LUCAS, Christian KIEFFER, Sébastien SELIN, Lysiane BOUGON CELERIER, Patrick EPAUD, Pierre GUEDON, Philippe LAPLAGNE, Michel ANDREU, Quentin GUIGNARD, Olivier COUTON, Jean-Claude CZERWINSKI, William JUILLIEN, Marcel LAFOREST, Didier CHEYRADE, Laurent CLAVIER, Agnès DANIEL, Bruno DAUPHIN, Dominique FRANCOIS, Jean-François LAGARDE, François-Xavier LIARD, Jean-Jacques LAGARDE, Monique RATINAUD, Fabrice VALEGEAS, Nicholas WOOD, André GREGOIRE, Arnaud DE MASGONTIER, Pierre DE CUMOND, Joël TRUFLEY, Éric TARONDEAU

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance monsieur Robert DENOST.

DECISION C17_2026_03**Objet : réalisation d'inventaires de zone humide sur le bassin du Voultron – année 2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Progrès Dronne sur les bassins de la Dronne médiane et de la Lizonne, le Syndicat de Rivières du Bassin (SRB) Dronne souhaite engager des inventaires de zones humides afin d'améliorer la connaissance de ces milieux en lien avec les attentes de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

L'inventaire des zones humides sera réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine) sur le bassin du Voultron pour un montant total de 25 000 € TTC.

Ces travaux sont financés à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, soit un montant de 20 000 €, et le reste à charge, soit 5 000 €, est porté par le SRB Dronne.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation des inventaires de zones humides sur les bassins du Voultron,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **APPROUVE** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette mission.

Ont signé au registre les membres présents
Pour expédition conforme

Le Président



Jean Didier ANDRIEUX